

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-1/06

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : BERQUIER André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Convention avec la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire pour la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP).

La Communauté d'Agglomération (CA) de Marne-et-Gondoire souhaite préserver les espaces agricoles et naturels de son territoire en s'engageant dans la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP). A cet effet, une convention cadre tripartite a été signée en 2009 entre le Département, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (AEV) et la CA Marne-et-Gondoire. Cette dernière a été désignée maître d'ouvrage de l'étude sur le PPEANP ; toutefois le Département demeure compétent pour la création du périmètre. C'est pourquoi il est proposé la mise en place d'une convention formalisant le soutien financier du Département à la CA dans le cadre de cette compétence.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 5/6 en date du 29 juin 2007 prenant acte de la nouvelle compétence départementale relative à la protection des espaces agricoles et naturels périurbains,

VU la délibération du Conseil général n° 1/6 en date du 23 octobre 2009, approuvant la convention cadre avec la Communauté d'Agglomération Marne-et-Gondoire et l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains,

VU les délibérations du Conseil général des 1^{er} février 2010 et 26 novembre 2010 adoptant le budget du Département pour l'année 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

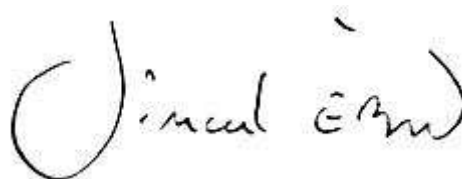
Article 1 : d'approuver le projet de convention financière avec la Communauté d'Agglomération Marne-et-Gondoire relative à la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP), tel que joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département la présente convention,

Article 3 : de prélever les crédits correspondants sur l'opération 2010 « Agriculture, aménagement, territoire / Subvention » du programme d'action « agriculture ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ